



Macron, quand il était ministre de Hollande a approuvé le blocage des pensions et l'a confirmé depuis son élection.

Cette exonération ne peut être qu'un trompe l'œil : combien de services sociaux, culturels, d'aides sociales, etc. assurés par les communes vont disparaître du fait de l'étranglement des ressources municipales ? Qui va croire que l'État va compenser quand on voit la diminution brutale du financement des emplois aidés ?

Je veillerai à ce que les 40 % de retraités les plus modestes soient exonérés de l'augmentation de 1,7 points la Cotisation sociale généralisée. J'ai conscience que cette mesure, destinée à favoriser l'activité, supposera un effort de la part des retraités non exonérés mais cet effort sera juste et équilibré car, contrairement à d'autres, je n'augmenterai pas la TVA durant mon quinquennat. C'est une mesure qui renforcera en actes la solidarité intergénérationnelle car grâce à vous, nous redonnerons du pouvoir d'achat à vos enfants et à vos petits-enfants après une décennie au cours de laquelle il n'a que très peu augmenté.

Soit 60 % des retraités sont taxés « pour favoriser l'activité » ! On ne voit pas le rapport mais on voit bien une double volonté : fiscaliser encore davantage la Sécurité sociale, mêler son budget à celui de l'État, la réduire à un panier minimum et ouvrir en grand aux assurances privées l'assurance maladie, d'une part ; de l'autre, opposer les retraités « aisés » avec plus de 1200 € par mois aux actifs à qui on assure une suppression des cotisations maladie et chômage.

La solidarité réelle entre générations est assurée par les salariés qui ont cotisé toute leur vie.

Le deuxième grand axe de mon quinquennat sera celui de la réforme des retraites. (...) Il n'y aura en particulier pas de hausse de l'âge de la retraite, car celle-ci n'est pas nécessaire pour financer vos pensions.

Comme on dit, les promesses n'engagent que ceux qui les croient, d'ailleurs, dès juillet, des études ont contesté la capacité des contre réformes antérieures à garantir l'équilibre.

Ce sera une réforme pour l'avenir, pour corriger les inégalités (...). Elle reposera sur des principes d'équité, de justice et de clarté. Elle créera les mêmes règles pour tous : que l'on soit salarié, fonctionnaire, indépendant, un euro cotisé ouvrira les mêmes droits. Chacun aura un compte personnel de retraite, facilement consultable, sur lequel seront consignés tous les droits accumulés au cours de la vie, au titre des cotisations versées, mais aussi de la solidarité.

Une fois que cette réforme aura été mise en place, il sera possible à tout moment de savoir où l'on en est en termes de droits et de cotisations

Les mêmes règles, donc la disparition des régimes spéciaux, du Code des pensions civiles et militaires -partie intégrante du statut des fonctionnaires, au profit de quoi ? Macron a vanté le système suédois par points ... qui a conduit les salariés à travailler encore plus longtemps et à une baisse des retraites.

« Un euro cotisé ... ». Et ceux qui ne peuvent pas cotiser (au chômage, malades, etc.), perdraient-ils ainsi leurs droits assurés aujourd'hui par la solidarité ? En insistant sur les aspects individuels, se dessine la fin des droits collectifs inscrits dans les régimes de retraites.

Je préserverai les fondamentaux de notre système, auxquels les Français sont attachés. En particulier l'âge légal de départ à la retraite à 62 ans sera maintenu, ainsi que le fonctionnement par répartition.

Encore une promesse sur les 62 ans ... La question n'est pas la répartition (même les systèmes par capitalisation intégrale fonctionnent par répartition), elle est entre prestations définies (aujourd'hui, le régime général, les régimes spéciaux et des fonctionnaires) et cotisations définies (cas des régimes complémentaires à points, système suédois entre autres).

Je favoriserai le maintien à domicile, qui répond au désir de 90 % d'entre vous, afin de vous donner la possibilité de choisir l'endroit où vous allez vieillir.

Pour cela, nous soutiendrons les services à domicile (ménagers, infirmiers), développerons l'hospitalisation à domicile et encouragerons l'accessibilité et l'adaptation des logements.

Sans aides à domicile qualifiées et en nombre suffisant, comment rester à son domicile ? Les départements chargés de l'action sociale sont étranglés. Les EHPAD du secteur public sont sous dotés, manquent de personnel et de moyens, face à l'afflux de la génération du « baby boom ». Quant au reste à charge exorbitant, pas un mot : prenez donc une assurance si vous ne pouvez pas payer !

Je soutiendrai les aidants d'un proche qui accompagnent les plus fragiles au quotidien. Je créerai pour eux un « chèque bilan santé/social ». (...)

Je créerai un service sanitaire de 3 mois, dans le cadre duquel tous les étudiants en santé auront pour mission de mener des actions de prévention et de dépistage, auprès de nos aînés notamment.

Encore une fois, pas question de construire des structures collectives publiques, vive le bénévolat. Quant au service sanitaire de 3 mois, c'est une variante du travail gratuit.

J'ai fixé l'objectif d'une prise en charge de 100 % pour les soins essentiels, que sont les lunettes, les prothèses dentaires ou auditives.

Trop de nos concitoyens y renoncent parce qu'ils sont mal remboursés, or ce sont les premières causes de certaines pathologies touchant les seniors. Cette prise en charge sera financée par une baisse du coût des lunettes, des appareils auditifs et des prothèses dentaires, qui sont trop onéreux, au regard des prix pratiqués dans les pays voisins.

Il ne dit pas qui prendra en charge, la sécu, les mutuelles, les assurances privées ? Une manière de faire entrer ces dernières dans le système ? Comment sans une augmentation considérable des cotisations ? Qui peut croire que Macron, l'homme des banques et du patronat, champion de la déréglementation et de la liberté des prix, irait-il jusqu'à imposer des prix aux fabricants ?

Je veux enfin lutter contre les déserts médicaux, car il est inacceptable qu'il soit impossible de trouver un médecin spécialiste ou généraliste dans certains endroits, et singulièrement dans nos campagnes. Dans ces zones insuffisamment dotées, je doublerai donc le nombre de maisons ou centres pluridisciplinaires.

Comme Macron n'a pas dit qu'il voulait mettre fin au numerus clausus et donc au trop petit nombre de médecins formés, qui plus est au regard des nombreux départs à la retraite, comment croire à cette promesse ?

L'UFR de la FERC CGT, qui a appelé notamment aux journées de manifestations des 12 et 21 septembre, appelle à participer massivement, partout en territoire, à la journée d'action du 28 septembre des organisations de retraités contre la hausse de la CSG et pour la revalorisation des pensions et retraites ! La confédération et l'UCR ont produit un bon nombre de tracts, de « 4 pages » et autres documents auxquels nous renvoyons, à télécharger sur les sites UCR et site de la FERC dans l'onglet « retraités - continuité syndicale ».